Bien chers amis,  
  
Peut-être n'avez-vous pas aperçu le récent appel à dons que nous avons lancé pour sauver le grand Sud de l'Aveyron ?

La Préfecture continue d'y accorder des projets, contre les avis négatifs émis par le CNPN et par l'autorité environnementale (couloirs de migration ; effets cumulés/ saturation du secteur).

**D'où trois recours :**

- Mélagues et Arnac : un arrêté qui a prorogé indûment 2 PC devenus caduques (19 éoliennes)

- Tauriac de Camarès : un arrêté (5 éoliennes) autorisant la destruction de 63 espèces protégées au motif que le projet serait d’intérêt public majeur

Nous proposerons à la CAA de Bordeaux de surseoir à statuer et d’interroger par « question préjudicielle » la Cour de justice européenne. De son côté la Lozère agira de même, avec notre soutien technique, en CAA de Marseille.

- Fondamente : un arrêté censé diminuer le risque de mortalité aviaire qui cependant ne respecte pas l’art. L 411-2 du code de l’environnement concernant la destruction d’espèces protégées.

Eléments d’actualité à avoir en tête :

1. le Conseil Départemental de l'Aveyron a demandé le 23 novembre à la DREAL Occitanie et à la Préfète (réunion sur la cartographie éolienne) d’arrêter l’éolien en Aveyron, et de se concentrer sur des projets adaptés à notre département : hydrauliques et bois-énergie.

2. l'ouest aveyronnais est de nouveau dans la ligne de visée des opérateurs, ainsi un nouveau projet se dessine-t-il à Ols-et-Rhinodes.

3. tout peut basculer en Occitanie : la vice-présidente de Région A. Langevine a dit sur FR3 que l’enjeu pour elle n’est plus d’augmenter le nombre, mais la puissance des parcs existants. Nous avons le sentiment qu’elle est plus intéressée par l’éolien flottant dans le Golfe du Lion, **mais nous restons méfiants, et c’est pourquoi nous ne devons pas baisser la garde.**

**Nous faisons donc appel à votre solidarité afin de soutenir les associations requérantes**

(APET Pays Belmontais, Asso préservation du patrimoine Monts de Lacaune et Rougier de Camarès, Protégeons nos espaces pour l’Avenir agissant pour Co-27-XII Environnement, Fédération des Grands Causses et SOS-Busards)  
  
**Votre aide financière sera la bienvenue :**

  **soit par carte bancaire**, via la plateforme Helloasso

Pour effectuer votre don, cliquez sur le lien <https://www.helloasso.com/associations/calelh-association-pour-la-qualite-de-vie-et-de-l-environnement-en-haut-languedoc/formulaires/3/widget>

La plateforme vous délivre un reçu fiscal au nom de Calelh (asso qui assure la collecte au nom des requérantes) vous ouvrant une réduction d'impôts de 66 % (un don de 50€ ne vous coûtant alors que 17€).

 **soit par chèque** à l'ordre de l'association ***Protégeons nos espaces pour l’Avenir***

Envoyer le chèque à Bruno Ladsous, 22 rue de Jérusalem, 62000 ARRAS.

En qualité de trésorier, je vous délivrerai le reçu fiscal vous ouvrant réduction d'impôts de 66 % (un don de 50€ ne vous coûtant alors que 17€).

Quel que soit le montant de votre don,**il illustrera la capacité des Aveyronnais à faire vivre la solidarité pour défendre leur patrimoine commun. Alors, merci par avance !**

Bonne soirée,

Bruno Ladsous, secrétaire de Co-27-XII